

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY,
ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le mercredi 21 mars 2018, à 18 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Madame Nadine LEFEBVRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du jeudi 15 mars 2018 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

LEFEBVRE Nadine, TASSEZ Thierry, BLONDEL Bernard, NAPIERAJ Jacques, DELELIS Bernard, MOREAU Pierre, MARCELLAK Serge, GACQUERRE Olivier, COFFRE Marcel, LEVENT Isabelle, DELCROIX Daniel, MILOSZYK Philippe,

Vice-présidents,

ANDREOTTI Patrice, ATTAGNANT Marianne, BAROIS Pascal, BECQUART Gladys, BERRIER Philibert, BERROYER Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOUTON Marie-Thérèse, BOUVART Guy, CAILLIAU Bernard, CLAIRET Dany, COCQ Bertrand, COCQ Marcel, COURTOIS Jean-Louis, COURTOIS Jean-Marie, DECOURCELLE Catherine, DEFOSSEZ Paul-André, DELABRE Hervé, DELBARRE Roger, DELECOURT Dominique, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELOMEZ Daniel, DELVILLE David, DENDIEVEL Robert, DEROUBAIX Hervé, DESSE Jean-Michel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DRUMEZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude, DUHAMEL Annick, DUPONT Yves, DUQUENNE Nathalie, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FLINOIS René, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, GREGORCIC Boris, GUISLAIN Arnaud, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, IMBERT Jacqueline, JOLY Alain, KACZMAREK Ceslas, KALEK Marylène, LAMARE-CRAPART Josiane, LAVERSIN Corinne, LECLERCQ Odile, LECONTE Maurice, LEFEBVRE Anne-Marie, LEFEBVRE Daniel, LEROY Michel, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean Marie, MALBRANQUE Gérard, MANTEL Bernard, MARTEL Jean Jacques, MARTIN René, MELLICK Jacques, MICHAUX Alain, MINIOT Jacques, MOREAU Nathalie, OGIEZ Gérard, PAILLARD Gérard, PEDRINI Lélío, PICQUE Arnaud, POMART Jean-Hugues, PROOT Janine, PROTIN Marie-Andrée, QUESTE Dominique, RAOULT Philippe, ROGER Roland, ROJEWSKI-MALECKI Marie-Thérèse, RUS Ludivine, SEULIN Jean-Paul, SGARD Alain, TAILLY Gilles, TIRLOIR Serge, VALET Roger, VERDOUCQ Gaëtan, VINCENT Claudine,

Conseillers communautaires titulaires,

SAILLIOT José, BOUCHE Kathy, GOUILLART Pascale, LECUYER Frédéric, ANSEL Dominique,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

DAUTRICHE Micheline donne procuration à DISSAUX Thierry, LELONG Alain donne procuration à BAROIS Pascal, DELEVAL Eric donne procuration à MARCELLAK Serge, DEREUMETZ Nathalie donne procuration à NAPIERAJ Jacques, CANLERS Guy donne procuration à MINIOT Jacques, NAGLIK Edouard donne procuration à ATTAGNANT Marianne, SWITALSKI Jacques donne procuration à PROOT Janine, MASSART Yvon donne procuration à TASSEZ Thierry, DUPONT Jean-Michel donne procuration à PROTIN Marie-Andrée, POTEAU-FLOTAT Nelly donne procuration à DELCROIX Daniel, LIEVEN Ronald donne procuration à DESSE Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan (jusqu'à 19h30), GAQUERE Raymond donne procuration à MILOSZYK Philippe (jusqu'à son arrivée), COPIN Léon donne procuration à MOREAU Pierre, WACHEUX Alain donne procuration à LEFEBVRE Nadine, LEMAITRE Claude donne procuration à CLAIRET Dany, SELIN Pierre donne procuration à PICQUE Arnaud, STANISLAWSKI Nathalie donne procuration à COFFRE Marcel, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, MASSE-BOURY Annie donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, LEMOINE Jacky donne procuration à FLINOIS René, DAEMS Frédéric donne procuration à BERTOUX Maryse

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

WACHEUX Alain, Président,

COPIN Léon, DELAHAYE Gérard, GAQUERE Raymond,

Vice-présidents,

BUIRETTE Colette, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie, CARNEAUX Yvette, CASTELL Jean-François, CAUWET Philippe, CHRETIEN Bruno, CLEMENT Jean-Pierre, DAEMS Frédéric, DAUTRICHE Micheline, DEGREAUX Jeremy, DELANNOY Alain, DELEVAL Eric, DEREUMETZ Nathalie, DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel, FIANCETTE Christophe, FLAN Emile, FONTAINE Joëlle, FOUCAULT Gérard, GAROT LEMATRE Line, HENNEBELLE André, HERBAUT Jacques, HOLVOET Marie-Pierre, IDZIAK Ludovic, LADEN Jacques, LAQUAY-DREUX Valérie, LECAE Elodie, LECOMTE Maurice, LELONG Alain, LEMAITRE Claude, LEMOINE Jacky, LIEVEN Ronald, MASSART Yvon, MASSE BOURY Annie, NAGLIK Edouard, NEVEU Jean, PATRON Severine, PHILIPPE Danièle, POTEAU-FLOTAT Nelly, PRUVOST Marcel, ROUX Bruno, SAINT-ANDRE Stéphane, SELIN Pierre, SOUILLIART Virginie, STANISLAWSKI Nathalie, SWITALSKI Jacques, VASSEUR Corinne, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric,
Conseillers communautaires titulaires,

Madame LEVEUGLE Emmanuelle est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Rapporteur : LEFEBVRE Nadine

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU)

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 23 janvier 2017 modifiée donnant délégation de pouvoir.

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT (

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 12 janvier 2017 modifiée donnant délégation de pouvoir.

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ELUS

Rapporteur : LEFEBVRE Nadine

1) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE MUTUALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« L'article L.5211-39-1 du CGCT, modifié par la loi du 16 décembre 2010, entré en vigueur le 1er mars 2014, prévoit l'obligation pour les présidents d'EPCI d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations concernant les services de l'établissement public et ceux des communes-membres.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte du rapport présenté en annexe de la délibération.

Rapporteur : LEFEBVRE Nadine

2) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« L'article L 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales prévoit préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, la présentation par le Président, d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte du rapport présenté en annexe de la délibération.

COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Rapporteur : LEFEBVRE Nadine

3) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« L'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales prévoit préalablement aux débats sur le projet de budget, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la présentation par le Président, d'un rapport sur la situation en matière de développement

durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte du rapport ainsi présenté. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte du rapport présenté en annexe de la délibération.

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS

FINANCES

Rapporteur : LEFEBVRE Nadine

4) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

« L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente au Conseil communautaire, un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique. Son contenu a été précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Il a pour vocation de présenter, au Conseil communautaire :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la communauté et les communes.
- 2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programmes.
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte également, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1°) A la structure des effectifs ;
- 2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3°) A la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le rapport est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose que, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Cette même loi prévoit également les conditions de la contractualisation à mettre en œuvre avec l'Etat sur l'évolution de nos dépenses pour la période 2018-2020. »

Le Conseil communautaire à la majorité absolue prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2018.

Vu pour être affiché le 27 mars 2018 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

A Béthune, le 27 mars 2018

Pour le Président empêché
La 1^{ère} Vice-présidente,

Nadine LEFEBVRE